



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 20 mai 2026

Date de publication : 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGÉ, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Kévin GAILLARD, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Excusé : Didier PROUST

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260527-DE-2026-05-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2026



DE-2026-05-04 CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LES COLLECTIVITÉS DES DEUX-SÈVRES ET L'ARMÉE

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Les Collectivités du Haut Val de Sèvre ont été sollicitées par le ministère des Armées pour conclure une convention qui poursuit 2 objectifs :

- Entretenir le lien Nation-Armée et contribuer à la diffusion de l'esprit de défense
- Favoriser l'attractivité du territoire en soutenant la vie du militaire et de sa famille

Ces objectifs s'inscrivent dans l'ambition nationale d'adhésion de la Nation à une défense et une sécurité efficace, fondement de la légitimité des efforts qui leur sont consacré.

Au-delà du renforcement du lien entre notre territoire et l'Armée, l'objet de la convention est, pour les collectivités signataires, chacune dans son champ de compétence, de faciliter les démarches quotidiennes des personnels militaires, notamment :

- Accès au logement,
- Accès au soin,
- Facilitation des reconversions professionnelles,
- Meilleure prise en compte du handicap,
- Inscriptions scolaires,
- Accès aux structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- Facilitation des échanges culturels ou sportifs
- Amélioration de la connaissance de l'offre de service sur le territoire
- ...

Au vu des domaines énoncés dans la convention, celle-ci serait conclue entre :

- Le ministère des Armées,
- La Préfecture,
- Le Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- La Communauté de communes Haut Val de Sèvre,
- Les communes du Haut Val de Sèvre,
- L'Ordre des médecins.

Il est prévu la constitution d'un Comité de pilotage qui sera chargé du suivi de la mise en œuvre de la convention et de l'élaboration d'un plan d'actions.

La convention proposée est valable 2 ans. Au terme de cette première période elle pourra être renouvelée par tacite reconduction

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de conventionnement présentée par le ministère des Armées dans le département des Deux-Sèvres,

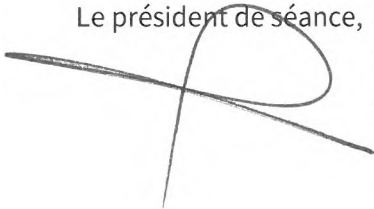
Considérant l'implantation historique de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active sur le territoire de la Ville de Saint-Maixent-l'Ecole et des liens forts entre l'ENSOA, la Ville et l'ensemble du territoire du Haut Val de Sèvre, lien qui se caractérise notamment par l'établissement pérenne de très nombreuses familles de militaires et qui participe de l'identité du Haut Val de Sèvre,

Considérant l'intérêt de la Communauté de communes à renforcer les partenariats avec l'ENSOA dans les champs de compétence qui sont les siens,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à l'unanimité,

- **DE CONCLURE** la convention annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le président de séance,



Le/la secrétaire de séance,

